

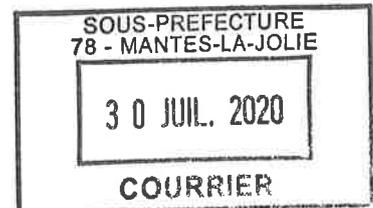
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Aulnay sur Mauldre

Numéro SIRET : **21780033300015**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie Mantes la jolie**

M14



BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Commune

ANNEE 2020

Code INSEE 78033	Commune d'Aulnay sur Mauldre Commune	BP 2020
----------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49,06%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	112,76%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	29,42%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 278 255,28	1 054 355,57
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		23 854,28
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 200 045,43
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 278 255,28	1 278 255,28

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	258 871,12	504 869,90
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	202 296,80	201 177,55
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 244 879,53	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	706 047,45	706 047,45
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 984 302,73	1 984 302,73

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	270 870,11	0,00	306 714,00	306 714,00	306 714,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	540 893,02	0,00	525 790,81	525 790,81	525 790,81
014	Atténuations de produits	70 407,00	0,00	69 280,00	69 280,00	69 280,00
65	Autres charges de gestion courante	108 933,84	0,00	115 003,00	115 003,00	115 003,00
Total des dépenses de gestion courante		991 103,97	0,00	1 016 787,81	1 016 787,81	1 016 787,81
66	Charges financières	11 684,99	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 400,00	0,00	4 037,35	4 037,35	4 037,35
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 007 188,96	0,00	1 071 825,16	1 071 825,16	1 071 825,16
023	Virement à la section d'investissement (5)	259 897,99		206 430,12	206 430,12	206 430,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		259 897,99		206 430,12	206 430,12	206 430,12
TOTAL		1 267 086,95	0,00	1 278 255,28	1 278 255,28	1 278 255,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 278 255,28

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	7 401,93	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	108 280,00	23 854,28	185 652,57	185 652,57	209 506,85
73	Impôts et taxes	707 392,92	0,00	746 782,00	746 782,00	746 782,00
74	Dotations, subventions et participations	100 436,00	0,00	94 221,00	94 221,00	94 221,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes de gestion courante		935 510,85	23 854,28	1 042 155,57	1 042 155,57	1 066 009,85
76	Produits financiers	4,96	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	12 200,00	12 200,00	12 200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		935 515,81	23 854,28	1 054 355,57	1 054 355,57	1 078 209,85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		935 515,81	23 854,28	1 054 355,57	1 054 355,57	1 078 209,85

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

200 045,43

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 278 255,28

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

206 430,12

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	0,00	11 434,40	11 434,40	11 434,40
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	393 707,60	91 981,99	101 378,38	101 378,38	193 360,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	75 096,00	67 116,24	2 099,28	2 099,28	69 215,52
	Total des opérations d'équipement	522 250,38	43 198,57	0,00	0,00	43 198,57
	Total des dépenses d'équipement	998 053,98	202 296,80	114 912,06	114 912,06	317 208,86
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 026,64	0,00	143 959,06	143 959,06	143 959,06
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	46 026,64	0,00	143 959,06	143 959,06	143 959,06
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 044 080,62	202 296,80	258 871,12	258 871,12	461 167,92
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 044 080,62	202 296,80	258 871,12	258 871,12	461 167,92

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	244 879,53
---	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	706 047,45
--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	668 954,25	201 177,55	1 470,00	1 470,00	202 647,55
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	808 954,25	201 177,55	1 470,00	1 470,00	202 647,55
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	30 878,00	0,00	50 971,00	50 971,00	50 971,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	8 897,99	0,00	245 998,78	245 998,78	245 998,78
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	15 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	54 775,99	0,00	296 969,78	296 969,78	296 969,78
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	863 730,24	201 177,55	298 439,78	298 439,78	499 617,33
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	259 897,99		206 430,12	206 430,12	206 430,12
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	259 897,99		206 430,12	206 430,12	206 430,12
	TOTAL	1 123 628,23	201 177,55	504 869,90	504 869,90	706 047,45

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	706 047,45
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	206 430,12
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	306 714,00		306 714,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	525 790,81		525 790,81
014	Atténuations de produits	69 280,00		69 280,00
65	Autres charges de gestion courante	115 003,00		115 003,00
66	Charges financières	11 000,00	0,00	11 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 037,35	0,00	4 037,35
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000,00		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		206 430,12	206 430,12
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 071 825,16	206 430,12	1 278 255,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 278 255,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	143 959,06	0,00	143 959,06
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	43 198,57		43 198,57
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	11 434,40	0,00	11 434,40
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	193 360,37	0,00	193 360,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	69 215,52	0,00	69 215,52
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	461 167,92	0,00	461 167,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

244 879,53

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

706 047,45

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 500,00		9 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 506,85		209 506,85
73	Impôts et taxes	746 782,00		746 782,00
74	Dotations, subventions et participations	94 221,00		94 221,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 200,00	0,00	12 200,00
Recettes de fonctionnement - Total		1 078 209,85	0,00	1 078 209,85

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

200 045,43

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 278 255,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 971,00	0,00	50 971,00
13	Subventions d'investissement	202 647,55	0,00	202 647,55
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		206 430,12	206 430,12
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		253 618,55	206 430,12	460 048,67

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

245 998,78

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

706 047,45

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	270 870,11	306 714,00	306 714,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén	40 000,00	45 000,00	45 000,00
60611	Eau et assainissement	3 436,46	7 000,00	7 000,00
60612	Énergie - Électricité	35 800,00	44 000,00	44 000,00
60622	Carburants	3 500,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	1 000,00	1 000,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	7 500,00	7 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 786,16	6 000,00	6 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	13 000,00	13 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques		5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	19 800,00	13 000,00	13 000,00
6135	Locations mobilières	13 500,00	15 000,00	15 000,00
61521	Terrains	2 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	6 000,00	2 000,00	2 000,00
61524	Bois et forêts	4 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Matériel roulant	1 500,00	6 000,00	6 000,00
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	16 000,00	16 000,00
6161	Assurance multirisques	7 000,00	8 000,00	8 000,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	445,48	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	12 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	3 000,00	3 200,00	3 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	32 000,00	32 000,00
6237	Publications	10 302,01	4 700,00	4 700,00
6238	Divers	500,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	6 500,00	6 500,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés		70,00	70,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000,00	2 244,00	2 244,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...		1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	100,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	1 800,00	1 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	540 893,02	525 790,81	525 790,81
6218	Autre personnel extérieur	4 850,00	4 000,00	4 000,00
6331	Versement de transport	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	350,00	350,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	224 020,52	200 000,00	200 000,00
6413	Personnel non titulaire	140 000,00	148 000,00	148 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 000,00	74 440,81	74 440,81
6453	Cotisations aux caisses de retraite	63 000,00	62 000,00	62 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	12 000,00	12 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 922,50	4 000,00	4 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	70 407,00	69 280,00	69 280,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercom	15 000,00	11 280,00	11 280,00
73928	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	55 407,00	58 000,00	58 000,00
65	Autres charges de gestion courante	108 933,84	115 003,00	115 003,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6531	Indemnités	31 000,00	48 000,00	48 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		6 000,00	6 000,00
6535	Formation	400,00	1 500,00	1 500,00
65548	Autres contributions	15 000,00	15 000,00	15 000,00
657361	Caisse des Ecoles	17 000,00	3 000,00	3 000,00
657362	CCAS	17 000,00	16 000,00	16 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	26 033,84	22 000,00	22 000,00
65888	Autres		3,00	3,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		991 103,97	1 016 787,81	1 016 787,81
66	Charges financières (b)	11 684,99	11 000,00	11 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 684,99	11 000,00	11 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 400,00	4 037,35	4 037,35
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 400,00	4 037,35	4 037,35
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		40 000,00	40 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 007 188,96	1 071 825,16	1 071 825,16
023	Virement à la section d'investissement	259 897,99	206 430,12	206 430,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		259 897,99	206 430,12	206 430,12
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		259 897,99	206 430,12	206 430,12
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 267 086,95	1 278 255,28	1 278 255,28

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 278 255,28

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	7 401,93	9 500,00	9 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 401,93	7 500,00	7 500,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		2 000,00	2 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	108 280,00	185 652,57	185 652,57
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	13 500,00	9 000,00	9 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		100,00	100,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	80 600,00	90 000,00	90 000,00
70688	Autres prestations de services	12 180,00	12 552,00	12 552,00
70846	Au GFP de rattachement		68 024,58	68 024,58
70876	Par le GFP de rattachement		1 975,99	1 975,99
73	Impôts et taxes	707 392,92	746 782,00	746 782,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	345 036,00	350 347,00	350 347,00
73211	Attribution de compensation	281 359,00	281 359,00	281 359,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	1 600,00	1 565,00	1 565,00
7328	Autres fiscalités reversées	9 397,92	0,00	0,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	40 000,00	83 511,00	83 511,00
74	Dotations, subventions et participations	100 436,00	94 221,00	94 221,00
7411	Dotations forfaitaire	65 806,00	56 158,00	56 158,00
74121	Dotation de solidarité rurale	10 192,00	10 022,00	10 022,00
74712	Emplois d'avenir		700,00	700,00
7478	Autres organismes	16 000,00	19 000,00	19 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	669,00	692,00	692,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	7 769,00	7 649,00	7 649,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	6 000,00	6 000,00
752	Revenus des immeubles	12 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		935 510,85	1 042 155,57	1 042 155,57
76	Produits financiers (b)	4,96	0,00	0,00
761	Produits de participations	4,96	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		12 200,00	12 200,00
7788	Produits exceptionnels divers		12 200,00	12 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		935 515,81	1 054 355,57	1 054 355,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		935 515,81	1 054 355,57	1 054 355,57

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

23 854,28

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

200 045,43

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 278 255,28

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	7 000,00	11 434,40	11 434,40
2031	Frais d'études	6 000,00	7 000,00	7 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2051	Concessions et droits similaires		3 434,40	3 434,40
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	393 707,60	101 378,38	101 378,38
2116	Cimetières	5 500,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	18 282,49	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	40 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	25 028,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	185 797,91	2 386,84	2 386,84
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	10 000,00	3 499,12	3 499,12
2151	Réseaux de voirie	102 599,20	81 053,40	81 053,40
2152	Installations de voirie	1 000,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 000,00	2 727,88	2 727,88
2181	Installations générales, agencements et aménagements div		7 080,40	7 080,40
2182	Matériel de transport	500,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		2 400,00	2 400,00
2184	Mobilier		2 230,74	2 230,74
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	75 096,00	2 099,28	2 099,28
2313	Constructions	75 096,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques		2 099,28	2 099,28
	Opération d'équipement n° 101 (5)	522 250,38	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	998 053,98	114 912,06	114 912,06
16	Emprunts et dettes assimilées	46 026,64	143 959,06	143 959,06
1641	Emprunts en euros	46 026,64	143 959,06	143 959,06
	Total des dépenses financières	46 026,64	143 959,06	143 959,06
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 044 080,62	258 871,12	258 871,12
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 044 080,62	258 871,12	258 871,12

+

RESTES A REALISER 2019 (11) 202 296,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11) 244 879,53

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 706 047,45

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	668 954,25	1 470,00	1 470,00
1312	Régions	148 000,00	0,00	0,00
1313	Départements	196 750,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	141 900,00	0,00	0,00
1323	Départements	10 560,00	1 470,00	1 470,00
13251	GFP de rattachement	10 000,00	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	106 744,25	0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	55 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	140 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	140 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		808 954,25	1 470,00	1 470,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 775,99	296 969,78	296 969,78
10222	F.C.T.V.A.	30 878,00	50 971,00	50 971,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 897,99	245 998,78	245 998,78
024	Produits de cessions	15 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		54 775,99	296 969,78	296 969,78
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		863 730,24	298 439,78	298 439,78
021	Virement de la section de fonctionnement	259 897,99	206 430,12	206 430,12
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		259 897,99	206 430,12	206 430,12
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		259 897,99	206 430,12	206 430,12
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 123 628,23	504 869,90	504 869,90

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

201 177,55

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

706 047,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 101

LIBELLE : Opération n°1

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		850 799,07	^a 43 198,57	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	51 652,80	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	50 140,80	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	1 512,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	799 146,27	43 198,57	0,00	0,00	
2313	Constructions	799 146,27	43 198,57	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 92 500,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	92 500,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	92 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	49 301,43
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats :

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
60316693412	CREDIT AGRICOLE	19/04/2012	15/05/2012	15/08/2012	800 000,00	F		4,48	4,48					
9548182	CAISSE EPARGNE	07/05/2015	20/05/2015	15/09/2015	300 000,00	F		1,87	1,86843			C	N	A-1
00001294585	CREDIT AGRICOLE	29/12/2017	15/03/2018	15/06/2018	200 000,00	F		0,5	0,5			F	N	A-1
00001294549	CREDIT AGRICOLE	29/12/2017	15/03/2018	15/06/2018	200 000,00	F		1,38	1,29407			X	O	A-1
Total général					800 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		552 115,60					143 959,06	10 074,84	0,00	107,74
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		552 115,60					143 959,06	10 074,84	0,00	107,74
60316693412		0,00		112 500,00	4,33	F	4,48		25 000,00	4 620,00	0,00	0,00
9548182	N	0,00		155 000,00	15,42	F	1,86843		10 000,00	2 828,38	0,00	0,00
00001294585	N	0,00		100 000,00	0,17	F	0,5		100 000,00	125,00	0,00	0,00
00001294649	N	0,00		184 615,60	18,17	F	1,29407		8 959,06	2 501,46	0,00	107,74
Total général		0,00		552 115,60					143 959,06	10 074,84	0,00	107,74

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N où le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote ou budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		4					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		552 115,60					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Commune d'Aulnay sur Mauldre - 78 - Commune	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		143 959,06	143 959,06
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		143 959,06	143 959,06
1641	Emprunts en euros	143 959,06	143 959,06
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	143 959,06	202 296,80	D001 244 879,53	591 135,39

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		257 401,12	III 257 401,12
Ressources propres externes de l'année (a)		50 971,00	50 971,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	50 971,00	50 971,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		206 430,12	206 430,12
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	206 430,12	206 430,12

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	257 401,12	201 177,55	0,00	245 998,78	704 577,45

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	591 135,39
Ressources propres disponibles	IV	704 577,45
Solde	V = IV - II (6)	+ 113 442,06

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Commune d'Aulnay sur Mauldre - 78 - Commune	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 1 078 209,85
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Commune d'Aunay sur Mauldre - 78 - Commune	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
 FONCTIONNEMENT 					
6574	4	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO AINSI FONT	Autres	400,00
6574	12	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO ANCIENS COMBATTANTS U.N.C.	Autres	200,00
6574	7	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO ASSOC ARTISTIQUE 3A	Associations	500,00
6574	6	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO AULNAY RANDO	Autres	300,00
6574	5	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO BODEG'A (LA)	Autres	1 500,00
6574	5	Subvention exceptionnelle 2020	ASSO BODEG'A (LA)	Autres	300,00
6574	11	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO camaieu	Associations	5 684,00
6574	2	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO CESAM	Associations	5 500,00
6574	2	Subvention exceptionnelle 2020	ASSO CESAM	Associations	1 000,00
6574	1	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO COMITE JUMELAGE MAULE VALLEE MAULDRE	Autres	250,00
6574	8	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO FETES ET LOISIRS	Associations	2 500,00
6574	8	Subvention exceptionnelle 2020	ASSO FETES ET LOISIRS	Associations	600,00
6574	14	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO GEM EMPLOI ADEVM	Associations	1 603,84
6574	3	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO LE ROSEAU	Autres	300,00
6574	10	Subvention exceptionnelle 2020	ASSO PETANQUE A.S.	Autres	600,00
6574	10	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO PETANQUE A.S.	Autres	400,00
6574	9	Subvention de fonctionnement 2020	ASSO USEP ASSOCIATION SPORTIVE	Associations	300,00
6574	13	Subvention de fonctionnement 2020	SOUVENIR FRANCAIS	Autres	50,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	1	3
Rédacteur	B	0	0	0	0	1	1
adjoint administratif	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		4	0	4	3	1	4
Adjoint technique	C	0	0	0	0	1	1
adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
agent technique principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		1	0	1	1	0	1
ATSEM	C	0	0	0	0	0	0
ATSEM 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
ATSEM principal 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)		0	0	0	0	3	3
Adjoint au responsable ALSH	C	0	0	0	0	1	1
Adjoint d'animation	C	0	0	0	0	2	2
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	1	0	1
Animateur	B	1	0	1	1	0	1
adjoint d'animation	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		8	0	8	7	5	12

Commune d'Aulnay sur Mauldre - 78 - Commune

BP

2020

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				144 707,73		
Rédacteur	B	ADM		45 733,68	Emploi vacant	CDD
Adjoint au responsable ALSH	C	CULT		27 494,54	Emploi vacant	CDD
Adjoint d'animation	C	CULT		21 720,53	Emploi vacant	CDD
Adjoint d'animation	C	CULT		21 664,03	Emploi vacant	CDD
Adjoint technique	C	TECH		28 094,95	Emploi vacant	CDD
TOTAL GENERAL				144 707,73		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.2
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Commune d'Aulnay sur Mauldre - 78 - Commune	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Commune d'Aulnay sur Mauldre - 78 - Commune	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe d'habitation	1 951 000,00	1,017	6,920	0,000	135 009,00	-92,998
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 483 000,00	1,013	14,310	0,000	212 217,00	-85,435
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8 900,00	0,991	35,070	0,000	3 121,00	-64,933
TOTAL	3 442 900,00	0,000			350 347,00	-89,677

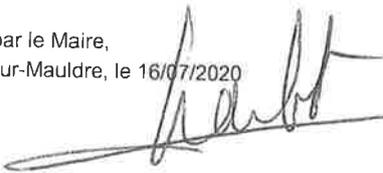
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A Aulnay-sur-Mauldre, le 16/07/2020
Le Maire,



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Pour : 12
Contre :
Abstention : 3

Date de convocation : 10/07/2020

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire
A Aulnay-sur-Mauldre, le 16/07/2020

Les membres du Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/07/2020, et de la publication le 17/07/2020

A Aulnay-sur-Mauldre, le 30/07/2020

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.18	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.19	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.22	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.23	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.25	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.26	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.27	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.28	A4 - Etat des provisions	X	
p.29	A5 - Etalement des provisions	X	
p.30	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.31	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.32	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.33	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.34	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.35	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.36	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.37	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.38	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.39	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.40	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.41	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.42	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.43	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.44	C1 - Etat du personnel	X	
p.48	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.49	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.50	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.51	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.52	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.53	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.54	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)